

COUPE DE MOSELLE D'ESCRIME

3^{ème} manche : M 9 - M 1 1 - M 1 3 / É p é e - S a b r e - F l e u r e t

**9 MARS
2024**

**CERCLE D'ESCRIME
DE SARREBOURG**

	Appel	Scratch	Début des assauts
Épée - Sabre - Fleuret H/D M13	09H30	09H45	10H00
Épée - Sabre - Fleuret H/D M11	12H00	12H15	12H30
Épée - Sabre - Fleuret H/D M9	14H00	14H15	14H30

Les épreuves de la Coupe de Moselle M9, M11 et M13 sont ouvertes à tous les licenciés du GRAND-EST et des pays frontaliers (Luxembourg, Belgique et Allemagne - décision AG CDE57 12/12/2023)

Formule : Un tour de poule sans éliminés avec décalage par club, on ne tire pas la

3^{ème} place. Les 4 premiers classés de chaque catégorie sont récompensés. Les Coupes et Médailles sont offertes par le Comité d'Escrime de la Moselle (CDE57)

Le droit d'engagement est fixe a 10€

Inscriptions :

Les inscriptions des tireurs et arbitres doivent être enregistrées en ligne sur l'extranet de la FFE avant le mercredi 6 mars 2024 23h59. Les inscriptions des tireurs étrangers devront être envoyées par mail à l'adresse suivante : raphael.ruoff@me.com, en mentionnant : Nom, prénom, date de naissance, club, nation, N° licence. Aucune inscription ne sera prise sur place au jour de la compétition.

Adresse: Complexe sportif Pierre de Coubertin (COSEC)
10, impasse Pierre de Coubertin
57400 Sarrebourg

Restauration et buvette sur place

Accès sur les pistes réservés uniquement aux tireurs, arbitres, coachs et organisation.

Arbitrage

À partir de 4 tireurs engagés = 1 arbitre, 9 tireurs = 2 arbitres ...

L'arbitrage de chaque poule ou match d'élimination directe sera assuré par un binôme constitué d'un arbitre en formation soit au niveau « club » (en préparation pour présentation JNA de juin 2024) soit au niveau interdépartemental ou régional (cycle formation JNA 2023-2024) et, d'un arbitre diplômé et donc expérimenté (interdépartemental, régional, national) (décision AG CD57 du 12/12/2023). Le référent par arme désigné par la commission d'arbitrage assure le suivi global des arbitres en formation CDIL et CREGE pour l'arme concernée (cycle formation JNA 2023-2024).

L'organisation se réserve le droit d'ajuster les arbitres en fonction du nombre d'inscrits. La liste des arbitres retenus sera communiquée le jeudi précédant l'épreuve.

Directoire Technique :

Il est composé des maîtres d'armes présents, des membres du comité directeur du club organisateur et du représentant du Comité d'Escrime de la Moselle. Toute réclamation portant sur l'organisation ou l'arbitrage devra être déposée directement auprès du Directoire Technique.

Responsabilité :

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de perte ou de vol pouvant survenir aux participants ou aux spectateurs pendant la compétition

Règle de courtoisie :

En application des directives de la FFE, des recommandations de la CNA et de la commission des éducateurs ainsi que du règlement des épreuves d'escrime (articles T.109, T.111) : « Les spectateurs, accompagnateurs ou enseignants ne doivent en aucun cas :

- troubler l'ordre,
- intervenir directement auprès de l'arbitre ou lui manquer de respect,
- prodiguer de conseils techniques (règle de non intervention) pendant les matchs de poules ou d'élimination directe (sauf par l'accompagnateur durant les périodes réglementaires de repos dévolues à cet effet) ».

Par ailleurs « l'arbitre pourra autoriser un tiers à apporter une aide aux enfants pour autant que la règle de non intervention pendant l'assaut soit strictement respectée. Toutes les fautes doivent être sanctionnées et expliquées » (en application de l'article T.131-2).

Le non-respect de ces règles entraînera l'application des sanctions prévues au règlement arbitral en vigueur (article T.81 et suivants, article T.170 relatif au tableau récapitulatif des sanctions

